



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Livret d'accueil 2026

École de santé des armées

Recrutement complémentaire



Sommaire

03 Le mot du général commandant les Écoles

04 Présentation de l'ESA

- Histoire de l'ESA
- L'ESA aujourd'hui
- Cycle des études
- Code du soignant des armées

09 Votre arrivée à l'ESA

- L'incorporation
- Votre trousseau

12 Votre engagement à l'ESA

- Le contrat
- La période probatoire

13 Votre première année à l'ESA

16 Cadre de vie aux Écoles

21 Informations pratiques

Mot du médecin général Pierre-Eric SCHWARTZBROD



Intégrer l'École de santé des armées, c'est rejoindre les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron, véritable creuset de la formation initiale des futurs soignants militaires. Cœur battant de l'Académie de santé des armées et du Service de santé des armées, au-delà de la formation technique au métier de médecin ou pharmacien, c'est un formidable parcours de vie qui vous est proposé. En intégrant cette École, vous embrassez la carrière de soignant militaire, un engagement à la fois exigeant, enthousiasmant et épanouissant. Pour réaliser pleinement cette carrière de soignant militaire dans des environnements et des conditions aussi riches que variés, vous suivrez un parcours combiné de formations, avec l'enseignement académique au sein des facultés de médecine et de pharmacie lyonnaises, et aussi les formations militaires et médico-militaires au sein des Écoles militaires de santé.

L'École de santé des armées, c'est l'école des fondamentaux : fondamentaux de la médecine acquis sur les bancs des facultés lyonnaises au cours des deux premiers cycles des études médicales ; fondamentaux militaires que vous aborderez lors de vos formations militaires mais aussi au quotidien, au sein de votre compagnie ; fondamentaux médico-militaires qui, à travers des formations universitaires mais aussi opérationnelles sur le terrain vous permettront d'acquérir les premières briques des spécificités de la médecine du combat, compétences qui seront largement complétées et ancrées au cours du 3^e cycle à l'École du Val-de-Grâce.

Intégrés au sein d'une promotion existante, tout sera mis en œuvre pour vous préparer à pouvoir soigner plus tard les patients militaires dans les meilleures conditions. Votre future carrière s'effectuera quant à elle aussi bien en France, dans les environnements hautement spécialisés des antennes médicales des unités des trois armées (armée de Terre, Marine nationale, armée de l'Air et de l'Espace) et des hôpitaux d'instruction des armées, que dans les zones de combat, à la guerre, dans des ambiances isolées, rustiques, avec des moyens limités. Devenir soignant militaire, c'est embrasser une carrière singulière et s'engager sur une voie très différente de celle de la médecine civile, soyez-en conscients.

Adaptabilité, exigence et engagement seront les maîtres-mots tout au long de votre parcours.

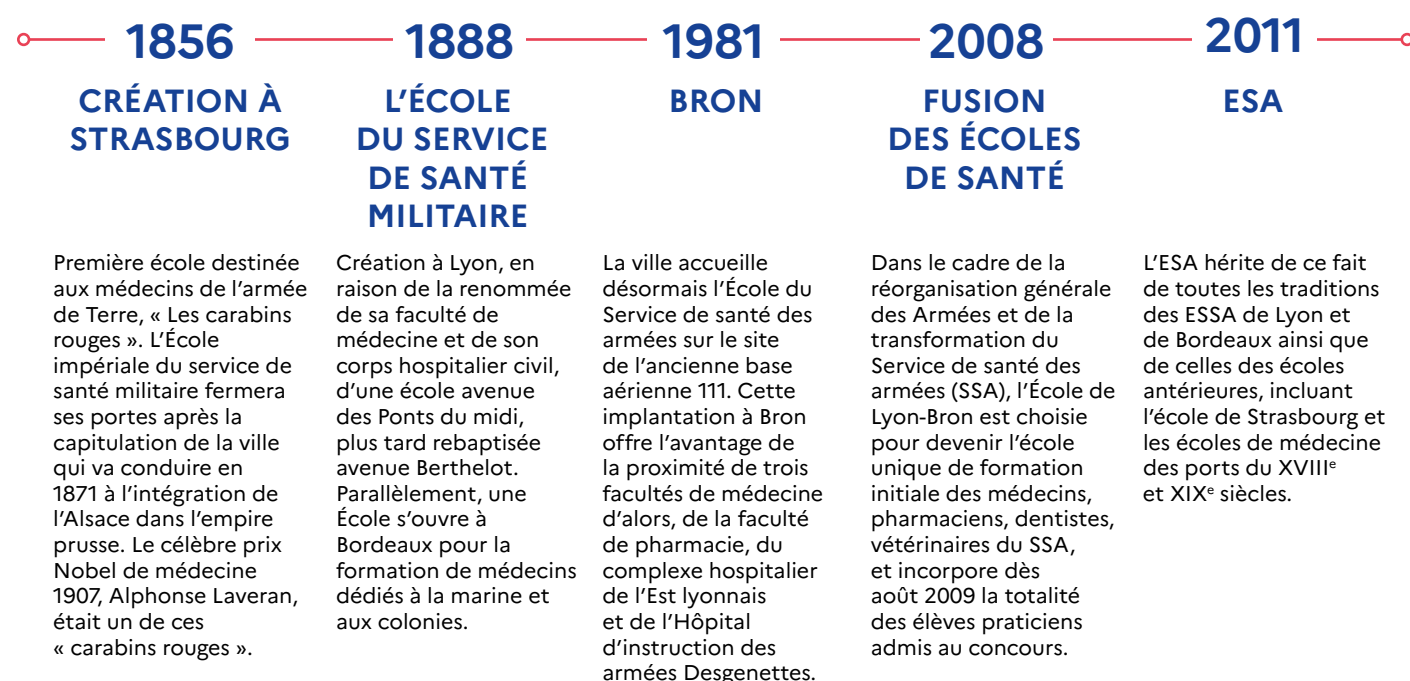
En avant !

*Médecin général Pierre-Eric SCHWARTZBROD
Commandant les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron*

Présentation de l'École de santé des armées (ESA)

► Histoire de l'ESA

L'École de santé des armées (ESA) est née, le 1^{er} juillet 2011, de la fusion des Écoles du Service de santé des armées de Lyon-Bron (ESSA) et de Bordeaux (Santé Navale). Héritière des deux prestigieuses Écoles, l'ESA voit son drapeau orné des mêmes décorations : croix de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918 avec palme, croix de guerre 1939-1945 avec palme et croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, en hommage aux 340 élèves et anciens élèves tombés au champ d'honneur.



L'École du Service de santé des armées (ESSA) de Lyon

La « boîte », comme l'appellent les Santards, de l'avenue Berthelot à Lyon, a accueilli près de 12 000 élèves destinés à devenir médecins ou pharmaciens de l'armée de Terre, mais aussi des médecins « coloniaux », de l'armée de l'Air, dentistes, vétérinaires et officiers d'administration. Dès 1919, l'École reçoit également des stagiaires étrangers et, en 1953, la première promotion d'élèves féminines. En 1979, la décision est prise de déplacer l'École du Service de santé des armées (ESSA) de Lyon sur le site de l'ex-base aérienne 111 de Bron. Le nouveau site de l'École est inauguré par Charles Hernu, ministre de la Défense, le 27 novembre 1981.

L'École principale du service de santé de la Marine « Santé Navale » de Bordeaux

Ouverte le 3 novembre 1890 sur le cours de la Marne, cette école chère aux Bordelais a vu passer bon nombre de médecins à bord de bâtiments ou de régiments de troupes coloniales. Lors de la Première Guerre mondiale, tous les élèves sont dispersés sur les navires hôpitaux. Les coloniaux sont dans les régiments et présents sur tous les fronts. Lors du second conflit mondial, la pénurie de médecins militaires impose à l'École de conserver seulement deux promotions. Santé Navale, alors en territoire occupé, doit déménager à Montpellier pour assurer la libre formation de ses jeunes jusqu'à l'été 1945. 70 élèves et anciens élèves sont tombés au champ d'honneur durant la guerre 1939-1945 et 36 durant les guerres d'Indochine et d'Algérie.

► L'ESA aujourd'hui

Rattachées au Service de santé des armées (SSA), service interarmées, les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) forment le pôle unique de formation initiale des futurs médecins, pharmaciens et infirmiers militaires. Elles ont été créées par décision de la ministre des Armées d'alors, Florence Parly, le **1^{er} septembre 2018** sur le site de Bron, lieu également d'implantation de l'École du personnel paramédical des armées depuis 2018.

Cette formation administrative, commandée par le médecin général SCHWARTZBROD depuis le 1^{er} août 2024, comprend donc les deux écoles de formation initiale des praticiens et infirmiers militaires : l'École de santé des armées (ESA) et l'École du personnel paramédical des armées (EPPA), toutes deux accessibles sur concours annuel.

Elles délivrent un double cursus de formation, universitaire et militaire, pour préparer les élèves à exercer partout où les militaires sont présents.

Les EMSLB comptent près de 150 cadres, 6 compagnies d'élèves praticiens et 3 compagnies d'élèves infirmiers, soit environ 1 100 élèves sur le site de Bron.

Les missions des EMSLB sont :

- ✚ l'accompagnement de la formation universitaire :
 - des élèves praticiens poursuivant leurs études au sein des facultés de médecine et de pharmacie ;
 - des élèves et stagiaires paramédicaux inscrits dans les Instituts de formation en soins infirmiers ou d'aides-soignants ;
- ✚ la formation militaire et médico-opérationnelle.

Issue de la feuille de route 2024-2030 du SSA, l'**Académie de santé des armées (ACASAN)** a été inaugurée le **9 avril 2024**. Rassemblant 5 établissements, dont les EMSLB, l'ACASAN vise à fédérer la veille, la formation, la recherche et l'innovation en santé dans le but de favoriser la synergie entre des fonctions stratégiques du SSA, contribuant ainsi à son rayonnement et au maintien de l'excellence du soutien médical au profit des armées.

L'École de santé des armées

Classée comme Grande École de la Défense et membre de la Conférence des Grandes Écoles, l'ESA est donc la seule école militaire chargée de la formation initiale des futurs médecins et pharmaciens des Armées.

Les élèves sont à la fois étudiants en médecine ou pharmacie et officiers de carrière avec toutes les exigences que cela implique.

Ils suivent :

- la même formation et les mêmes examens que leurs camarades civils, rattachés et administrés par l'université Claude Bernard Lyon 1 ;
- un enseignement complémentaire spécifique à la pratique médicale au sein des Armées d'un volume de 1 800 heures réparties sur les 6 années et dispensées à l'ESA.

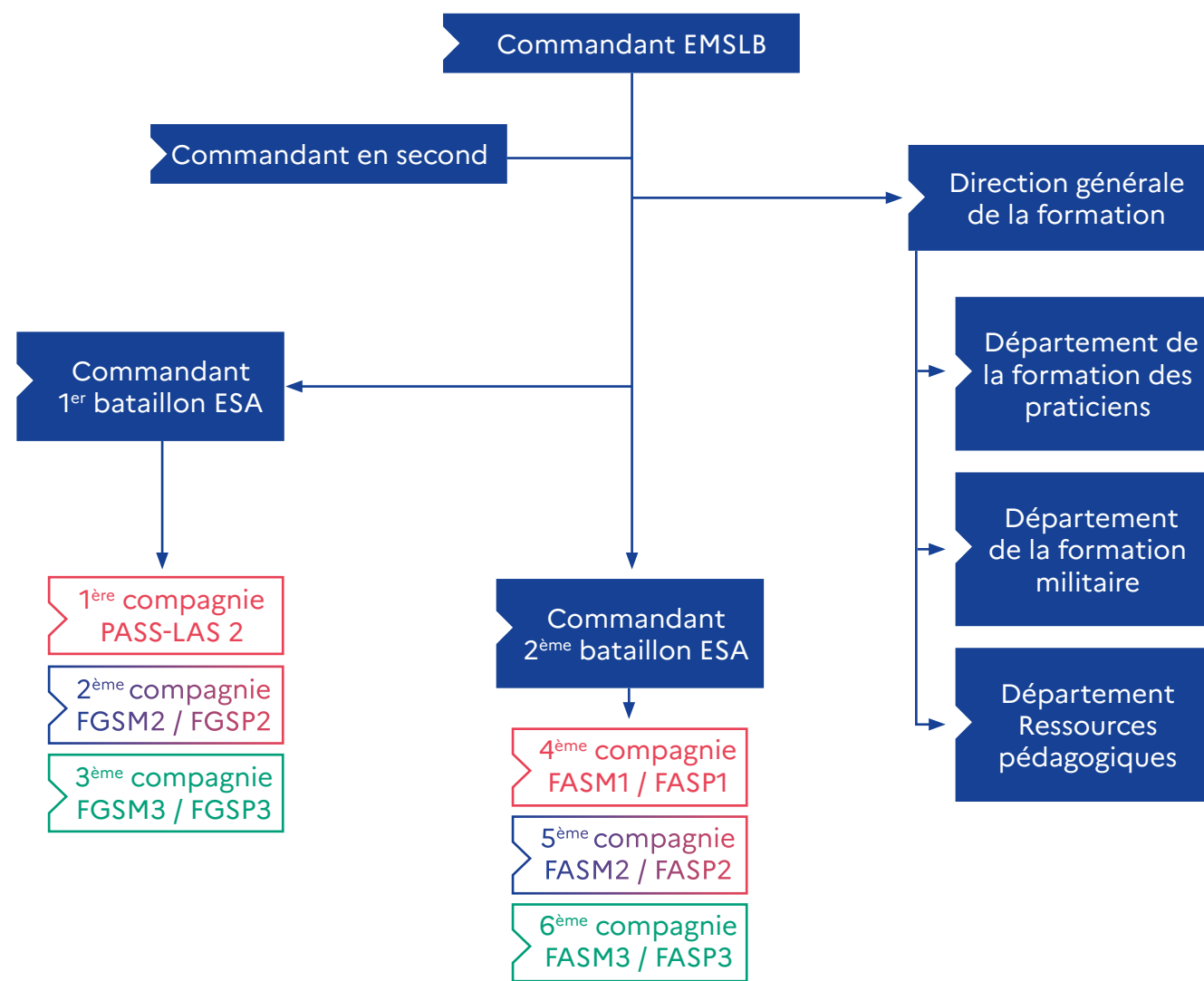
L'École de santé des armées assure en plus le soutien universitaire des élèves et s'attache à créer et à entretenir motivation, esprit de corps et cohésion.

L'objectif est de permettre aux jeunes médecins et pharmaciens d'être immédiatement opérationnels dès la fin de leurs études, d'être capables d'exercer partout où sont projetées les forces armées.

L'École de santé des armées (ESA) forme ainsi les futurs praticiens militaires. La formation initiale délivrée au cours des deux premiers cycles des études médicales à l'ESA permet d'acquérir les connaissances médicales de base apportées par l'enseignement facultaire et sanctionnées par les Épreuves nationales en 6^e année mais aussi les compétences socles dans le domaine médico-militaire et les fondamentaux de la vie militaire.

Les futurs médecins militaires seront diplômés d'un Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale à l'issue de leur 3^e cycle des études médicales. Après un premier temps d'exercice de la médecine générale au sein des unités militaires, ils pourront, sur concours, accéder à une spécialité hospitalière, selon les besoins du Service de santé des armées. Ces besoins sont réévalués chaque année. C'est une opportunité très singulière de changer de spécialité, en poursuivant sa carrière de médecin militaire.

► L'organigramme de l'ESA



► Cycle des études

CYCLE DES ÉTUDES ESA
ACADÉMIQUE ET MILITAIRE

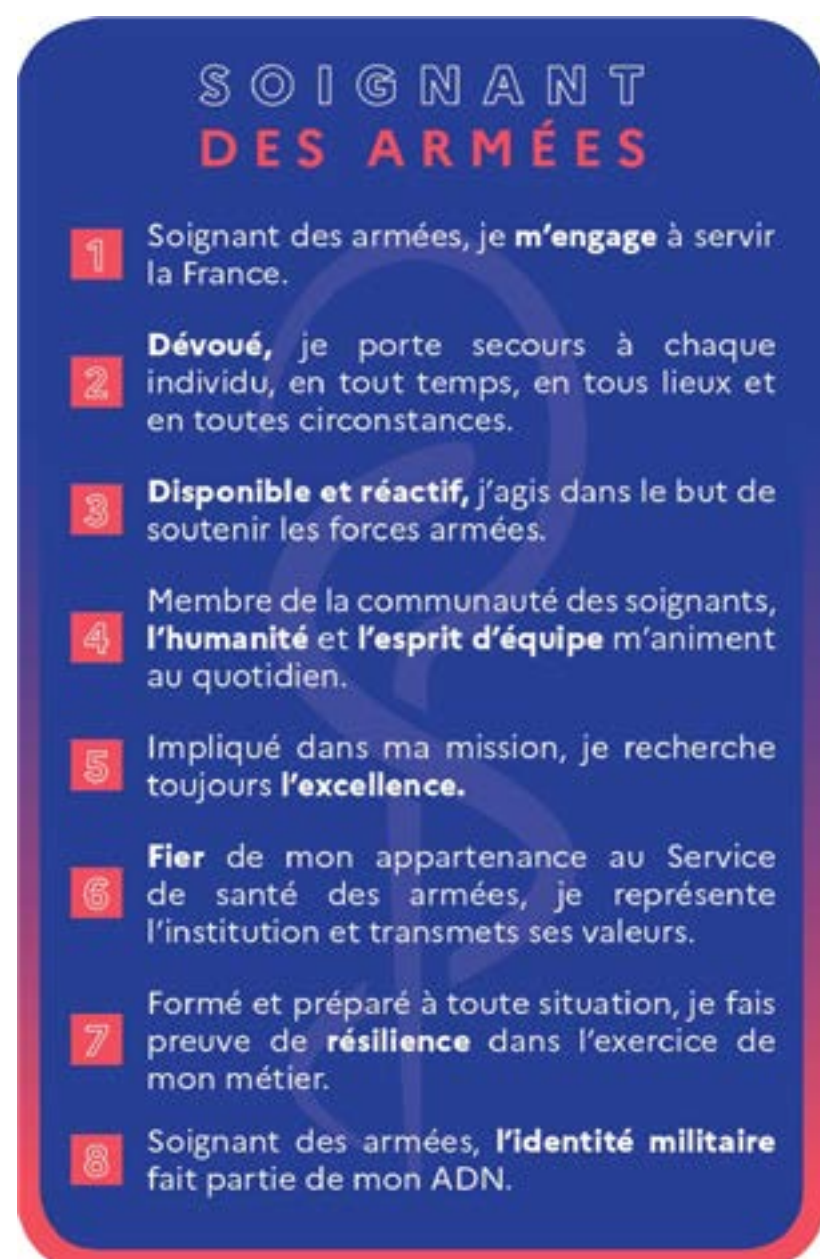
1 ^{ER} CYCLE			
FORMATION MÉDICALE	1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE
	PASS LAS2	FGSM2 / FGSP2 Formation générale en sciences médicales ou pharmaceutiques	FGSM3 / FGSP3 Formation générale en sciences médicales ou pharmaceutiques
FORMATION MILITAIRE	Formations militaires initiale, complémentaire et spécialisée		
	DÉFENSE & MÉTIERS : conférences, visites, stages, préparation de brevets militaires		
	Préparation physique et sportive		
2 ^e CYCLE			
FORMATION MÉDICALE	4 ^e ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE
	FASM1 / FASP1 Formation approfondie en sciences médicales ou pharmaceutiques	FASM2 / FASP2 Formation approfondie en sciences médicales ou pharmaceutiques	FASM3 Formation approfondie en sciences médicales ou pharmaceutiques
FORMATION MILITAIRE	Médecine du sport	Médecine tropicale	Médecine d'urgence
	Médecine tactique	Préparation physique	Environnement extrême
	Formation au secourisme civil et militaire (sauvetage au combat)		
	Acquisition d'une maîtrise de la langue anglaise, y compris en contexte opérationnel		
	Formation à la communication et au management		
	EN - Épreuves nationales ECOS - Examens cliniques objectifs structurés		
3 ^e CYCLE - Internat			
HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES ET ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE			
Diplôme d'études spécialisées de médecine générale (4 ans dont 1 an de FST*)			
*Formation spécialisée transverse de médecine de guerre et situation sanitaire exceptionnelle (MGSSE)			
Thèse d'exercice pendant le troisième cycle			
À l'issue du DES, médecin antenne médicale			

► Code du soignant des armées



Objet d'appartenance de tout le personnel soignant employé par le SSA, le Code du soignant des armées est composé de **8 commandements**.

Il reflète entièrement les valeurs et engagements propres au Service et à son personnel.



Votre arrivée à l'ESA

Pour préparer au mieux votre incorporation, il vous a été demandé de transmettre différents documents et formulaires par mail à la 78e antenne médicale et via France Transfert aux EMSLB, au plus tard le 10 juillet 2026. Toute la procédure vous a été communiquée dans le document que vous a transmis la section Concours. Si votre dossier a été jugé incomplet ou non conforme (selon les règles annoncées), vous avez été contacté pour le compléter et/ou le modifier.



► L'incorporation

Vous êtes **convoqués pour une incorporation aux EMSLB le dimanche 26 juillet 2026 entre 14 h et 17 h**. La **présentation d'une pièce d'identité originale et non dématérialisée est obligatoire pour accéder au site des Écoles**.

Les familles ne pourront pas entrer sur le site des Écoles.

L'incorporation dure environ 2 jours. Elle consiste en un circuit permettant d'effectuer les différentes démarches :

- administratives (aspect réglementaire de votre contrat, lien au service, habillement, photographie, hébergement, transport, etc.). **Vous devez dès à présent prendre connaissance du corpus de textes réglementaires** (téléchargeables sur le site Internet des EMSLB), afin de signer votre contrat d'engagement en pleine connaissance de cause. Un temps d'information et d'échanges sera organisé lors de l'incorporation pour répondre à vos questions ;
- médicales. Vous passerez une visite médicale d'incorporation auprès d'un infirmier ou d'un médecin et, si nécessaire, vos vaccinations seront mises à jour.

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet :



À l'issue de l'incorporation, vous commencerez votre **formation militaire initiale (FMI)** et enchaînez avec votre **formation militaire complémentaire (FMC)** qui durent près d'1 mois (week-ends compris). Celles-ci ont lieu sur le site des Écoles et en dehors.

La rentrée universitaire aura lieu début septembre.



► Tenue et apparence physique

En intégrant l'ESA, vous devenez militaire.

Vous prendrez connaissance du règlement intérieur des EMSLB dès votre arrivée : un document attestant de sa bonne prise en compte et de son respect sera soumis à votre signature.

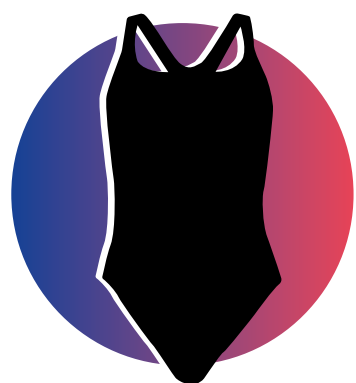
En vertu des articles 11 et 12 du règlement intérieur des EMSLB, le port de l'uniforme est obligatoire à l'intérieur des Écoles pour tous les élèves pendant les heures ouvrables et durant toutes les activités de formation organisées par les Écoles. Le port de la coiffe est obligatoire dans l'enceinte. La coupe de cheveux est soumise aux exigences d'hygiène, de sécurité, du port des effets et équipements spéciaux et adaptée au port de la coiffe réglementaire.

Pour le personnel féminin, les cheveux, qu'ils soient courts ou longs, doivent être coiffés et attachés en chignon. Les accessoires nécessaires à la confection de la coiffure doivent être discrets, tout comme le maquillage et le port de bijoux. La multiplication de boucles d'oreille sur une même oreille et les piercings apparents sont en revanche interdits. Pour le personnel masculin, les cheveux doivent être coupés court (3mm sur les côtés et 9mm sur le dessus de la tête en coupe dégradée) et la barbe doit être soignée. Seules les montres et les alliances sont autorisées.

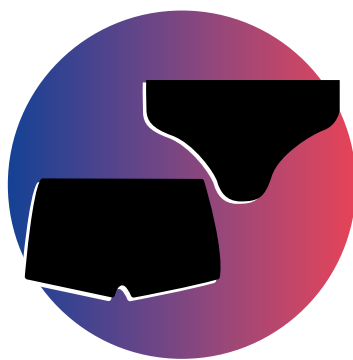
Avoir un ou plusieurs tatouages est autorisé. Ils doivent cependant être discrets et neutres. Un tatouage dont la symbolique ou le message est contraire aux valeurs militaires est proscrit.



► Tenues de sport



Maillot de bain 1 pièce
dos nageur
pour le personnel féminin



Slip ou boxer de bain
pour le personnel masculin



Pour les personnels féminin
et masculin

► Votre trousseau personnel

Pour votre arrivée à l'ESA, vous devez impérativement vous munir :

De certains effets personnels :

- 1 maillot de bain marine ou noir (1 pièce obligatoire pour les femmes)
- 1 bonnet de bain
- 1 paire de lunettes de piscine
- 2 shorts type course à pied noirs (non fendu sur le côté, pas de bermuda)
- 2 tee-shirts de sport de couleur bleu ciel sans motif
- 1 paire de chaussures de sport adaptées à la course à pied
- 3 paires de chaussettes de sport de couleur blanche
- 2 paires de chaussettes de randonnée de couleur foncée (vert ou noir)
- des vêtements civils corrects pour les sorties autorisées
- des sous-vêtements de rechange en quantité suffisante
- tongs / claquettes

De matériels multimédia :

- un téléphone avec un abonnement « données cellulaires »
- ordinateur portable fortement recommandé

De fournitures de bureautique :

- 1 agenda
- 3 bloc-notes de grand format
- 1 petit carnet
- stylos et surligneurs
- crayons à papier avec gomme
- règle, équerre et rapporteur
- une sacoche de travail noire (type cartable)
- 1 clé USB de 16 GB au minimum ou un disque dur externe

De produits et matériels pratiques :

- 1 nécessaire de toilette permettant d'être autonome pour 1 mois (savon et/ou gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, cotons-tiges, pince à épiler, coupe-ongles, etc.), crème solaire (SPF 30

- minimum), serviettes de toilette, dispositifs de protection hygiénique pour les femmes (coupes menstruelles déconseillées), nécessaire de rasage pour les hommes, etc.
- pour les femmes : filets à cheveux noirs, élastiques, chouchoir noir, épingles, laque pour cheveux
- lingettes
- sacs poubelles de petite contenance
- 1 petite trousse de soins (pansements simples, pansement double-peau, pansements ampoules, désinfectant, petites compresses stériles, produit anti moustiques, talc, ciseaux, etc.)
- gel hydro-alcoolique
- lessive à main, savon de Marseille
- fer à repasser
- 1 petit nécessaire à couture (fil noir, fil kaki, fil bleu marine, aiguilles, etc.)
- 10 cintres
- 2 cadenas (un de petite taille et un de taille moyenne)
- 1 bassine en plastique (contenance 5 litres environ, de taille 30 cm max)
- quelques pinces à linge
- ficelle type cordura de petit diamètre (10 m)
- 1 multiprises avec interrupteur (norme CE)
- 6 piles LR6 (AA) pour les lampes frontales qui vous seront fournies par le magasin d'habillement
- 6 LR3 (AAA) pour divers matériels

De moyens de paiement :

- espèces, carte bleue active, chéquier

Votre engagement à l'ESA

► Le contrat

Vous allez signer un contrat d'engagement initial et de demande d'admission à l'état d'officier de carrière. Cela signifie que le Service de santé des armées s'engage à vous former comme médecin ou pharmacien des armées. Vous allez être rémunérés. En contrepartie, vous vous engagez à servir au sein du SSA pour une durée définie. Vous devez prendre connaissance des textes réglementaires, téléchargeables sur le site Internet des EMSLB, afin de signer de manière éclairée votre contrat. Un temps d'information et d'échanges sera organisé lors de l'incorporation pour répondre à vos questions.

Pour les médecins, le contrat vous lie au Service pour une durée égale au double du temps de la formation en 1^{er} cycle (3 ans) et 2^e cycle (3 ans) en tant qu'élève officier, augmenté du triple du temps passé dans le corps des internes des hôpitaux (4 ans).

Pour les pharmaciens, le contrat vous lie au Service pour une durée égale à la durée des études en tant qu'élève officier, majorée de 10 ans. La durée des études est comprise dans le temps d'engagement.



► La période probatoire

Durant les 6 premiers mois de votre engagement, le Service de santé des armées et vous-même pouvez dénoncer le contrat librement.

Au-delà de cette période probatoire, les ruptures de contrat ne sont possibles que :

- sur demande du SSA : suite à un ou plusieurs échec(s) universitaire(s) entraînant le redoublement ou pour faute disciplinaire grave. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études soit environ 20 000 € par année passée à l'ESA ;
- suite à une inaptitude médicale dûment constatée par un médecin militaire. Vous ne remboursez pas vos années d'études ;
- suite à un motif exceptionnel et grave d'ordre personnel ou familial. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études.

Il est impossible de démissionner pour convenance personnelle au-delà de la période probatoire en raison du lien contracté au service.

Les textes relatifs à ces contrats sont téléchargeables en ligne sur le site Internet des EMSLB : <http://www.emslb.defense.gouv.fr/>



Votre première année à l'ESA

| Juillet

| Août

26

28

Incorporation

Formation militaire initiale et complémentaire

Cérémonie des épées et présentation aux Drapeaux

► Dimanche 26 juillet 2026 Incorporation

Les premiers jours de votre arrivée sont dédiés à votre incorporation : formalités administratives, visite médicale, perception des effets militaires et de votre chambre. Elle se termine par la signature de votre contrat.

► Du 29 juillet au 21 août 2026 Formations militaires initiale et complémentaire

Vous allez apprendre les rudiments du métier de militaire. Une partie de la FMI et de la FMC se déroulent sur le site des EMSLB, l'autre sur le camp de Valdahon, dans le Doubs.

► Intégration par les élèves plus anciens

L'École s'attache à développer chez les élèves un esprit de cohésion. Il participe aux bons résultats obtenus dans les formations et s'avère fondamental pour un emploi ultérieur au sein des forces. Cette cohésion fait appel à une culture commune qui passe par la connaissance de l'histoire de l'école, de son vocabulaire spécifique, de ses chants traditionnels et des grands événements qui rythment l'année. Afin de faciliter l'intégration des nouveaux élèves, des séances de découverte et de présentation de l'École et de ses traditions seront assurées durant le mois de septembre par les élèves anciens issus du même recrutement que vous constitués en « comité d'accueil ».

Pour ceux d'entre vous recrutés en 2^e année vous serez intégrés à la future promotion baptisée le samedi 19 septembre 2026.



Pour les recrutements complémentaires de 4^e année, l'intégration est à la charge de la promotion Médecin général Jean Trassagnac.

➤ **Vendredi 28 août 2026**
Cérémonie des épées et présentation aux Drapeaux

Vous serez présentés aux Drapeaux des Écoles au cours d'une cérémonie militaire à laquelle vous pouvez convier votre famille et vos amis (un nombre maximal d'invités par élève vous sera précisé après l'incorporation). Votre épée d'officier vous sera remise par des élèves plus anciens.

Avant la cérémonie, une séance d'information en amphithéâtre est organisée pour les parents afin de répondre à leurs questions sur le déroulement de l'année et de la carrière.

À l'issue du cocktail de fin de cérémonie, une première permission vous sera accordée pour le week-end.



intégrant des promotions d'années supérieures se verront remettre leur insigne de promotion par les présidents de promotion. Chaque élève pourra convier des invités (le nombre maximal sera communiqué après l'incorporation).

➤ **Rentrée universitaire et 1^{er} semestre**

À compter de la première semaine de septembre, le marathon universitaire est lancé jusqu'aux premières épreuves qui ont lieu en fonction de votre faculté dès mi-octobre.

Des élèves « responsables secteur » sont là pour vous guider dans votre nouvelle faculté. Le département de la formation universitaire vous accompagnera aussi étroitement pour s'assurer que le transfert depuis votre faculté d'origine se passe sans accroc en adaptant votre cursus au besoin en bonne intelligence avec l'université.

En 2^e année, deux fois par semestre vous serez interrogés par écrit selon les modalités des examens de vos facultés respectives sur les cours dispensés au cours du semestre.

➤ **19 septembre 2026**
Baptême de la promotion 2025-2031

Les élèves intégrant l'ESA en 2^e année seront sur les rangs des élèves baptisés.

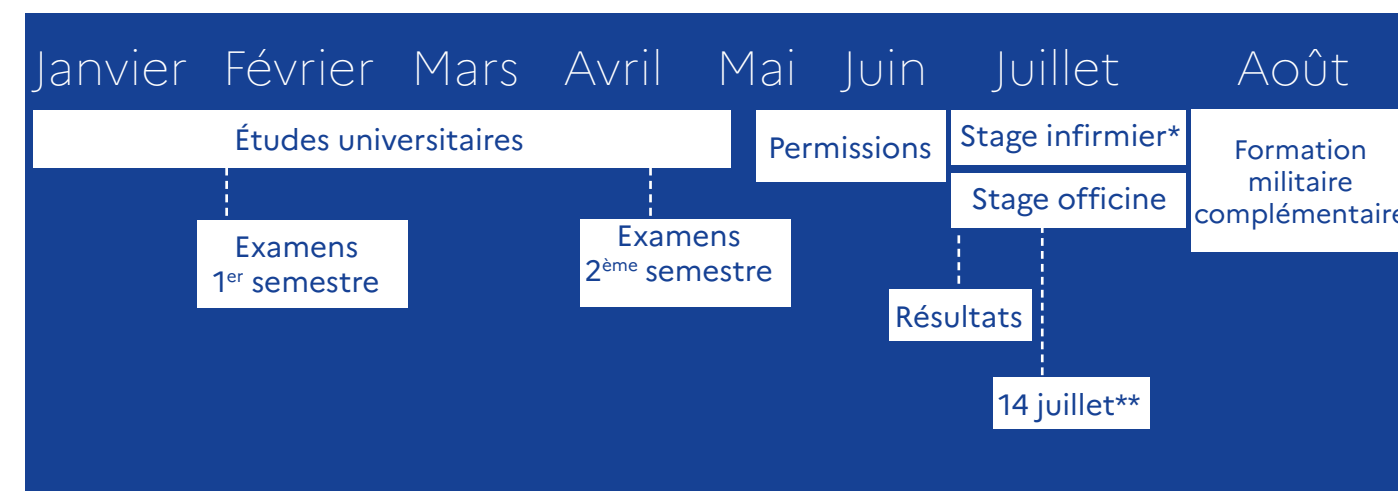
Au cours de cette cérémonie, les élèves

➤ **Second semestre**

Dès les premiers jours de janvier, les cours reprennent, suivis des résultats des épreuves de fin d'année.

Le second semestre voit la somme de connaissances à apprendre augmenter de façon très importante, notamment pour les élèves de deuxième année. Des contrôles de connaissances réguliers auront lieu pour s'assurer du travail des élèves de deuxième année.

Pour les grandes années (4, 5, 6), les stages d'externe s'enchaînent dont certains seront réalisés dans les hôpitaux d'instruction des armées et un stage obligatoire en antenne médicale (médecine générale).



* Pour les recrutements complémentaires de 2^e année, stage à effectuer avant votre incorporation si possible.

**3^e année

Cette programmation est donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée notamment en fonction des impératifs universitaires.



Cadre de vie aux Écoles



L'ESA est située à Bron, à proximité immédiate du Fort et de l'aéroport de Bron, sur un site d'une superficie de 32 ha. Toutes les conditions sont réunies pour faciliter le travail des élèves : amphithéâtres, salles de cours, logement, restauration, complexe sportif. À votre arrivée à l'ESA, vous serez répartis dans des chambres doubles entre les deux secteurs correspondant aux deux Unités de Formation et de Recherche (UFR) des études de santé de l'université Claude Bernard où vous serez inscrits : Lyon Sud et Lyon Est. La vie aux EMSLB est placée sous le régime de l'internat, avec les cours, les stages et autres activités dans la journée, à la faculté ou sur le site. Le transport entre les facultés et l'école est assuré par cars militaires ou par transports en commun. Dans ce dernier cas, et si vous êtes en 2^e année uniquement, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des frais.

► Les EMSLB disposent :

- d'une bibliothèque avec de nombreux ouvrages et périodiques ;
- d'un complexe sportif avec piscine, salle d'armes et de musculation, terrains de football et de rugby, courts de tennis ;
- de machines à laver et de sèche-linges payants ;
- d'offices équipés (point de chauffe et réfrigérateur) ;
- de salles d'études et salle de détente ;
- une salle anatomie avec maquettes numériques ;
- d'un parking visiteurs à l'entrée ;
- d'un service courrier pour la réception des lettres et des colis.



► Hébergement et restauration

L'internat est obligatoire en 1^{er} cycle et recommandé si vous rejoignez l'ESA en 2^e cycle (chambre individuelle dès la 4^e année). Vous vous acquitterez d'une quote-part forfaitaire des dépenses communes liées à l'hébergement. Vous devez également souscrire une police d'assurance (type assurance habitation) garantissant notamment leur responsabilité civile, les risques d'incendie, de voisinage, les dégâts des eaux, d'explosion, la foudre, le vandalisme et autres dommages pouvant survenir au logement mis à disposition.

Une attestation d'assurance responsabilité civile à votre nom (et non à celui de vos parents) est demandée (voir dossier d'incorporation).

Les élèves sont logés par secteur (même UFR) et compagnie obligatoirement par deux en chambre non-fumeur avec salle d'eau et WC, mais ne disposent pas de téléphone fixe. Le couchage est fourni par les EMSLB (draps, couvertures, traversins, etc.). Le mobilier complémentaire n'est pas autorisé.

Vous serez tenus de respecter en plus du règlement de service intérieur, les règles de courtoisie, d'hygiène et de bon sens régissant toute vie en collectivité.

Vous pouvez détenir dans vos chambres :
ordinateur, chaîne Hifi, lampes, rasoir électrique, cafetière, bouilloire électrique.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, sont strictement interdits :

- plaques chauffantes, branchement en « cascade » de multiprises, appareils d'une puissance unitaire de plus de 450 watts, appareils à gaz ou à alcool, mobilier personnel (type canapé, fauteuil etc.)
- les repas pris en chambre
- les animaux.

Consignes de sécurité

- Les branchements en « cascade » sont strictement interdits.
- Toutes les rallonges multiprises doivent être constituées d'un câble d'alimentation dont les conducteurs doivent être de section égale ou supérieure à 1,5mm² (indiqué sur le câble) et ne doivent pas dépasser une longueur de 2 mètres.
- La puissance supportée par chaque rallonge multiprises doit être clairement indiquée et doit être égale ou supérieure à 3 500W (souvent indiqué au dos du bloc).
- La fiche de raccordement doit être normalisée bipolaire avec prise de terre et doit supporter 16A.
- Les prises sur le bloc doivent être normalisées et être toutes bipolaires avec prises de terre.

- Les rallonges multiprises doivent être de bonne qualité et être estampillées CE-NF.



► Les horaires du point de restauration sont les suivants :

Jours Repas	Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés
Petit-déjeuner	6 h 45 à 8 h 15	6 h 45 à 8 h 30
Déjeuner	11 h 30 à 13 h 30	11 h 30 à 13 h
Dîner	18 h 30 à 20 h	18 h à 19 h



Votre courrier doit vous être envoyé à l'adresse suivante :

Nom Prénom
Écoles militaires de santé de Lyon-Bron
CS 52 501
331 avenue du Général de Gaulle
69 675 BRON CEDEX

► Frais

Le trousseau militaire complet qui vous sera confié dès votre incorporation et la scolarité sont pris en charge par l'École. Les frais occasionnés (hôtel, train, avion, taxi, etc.) pour venir à l'école le jour de l'incorporation sont à votre charge.

► Solde mensuelle

Votre solde mensuelle sera de ~1 500 € nets. Vous participerez aux frais d'entretien des parties communes. Votre repas du midi, du lundi au vendredi, est gratuit.

► Discipline

Les élèves sont soumis au règlement de discipline générale dans les armées et obéissent au règlement intérieur des Écoles. Les élèves portent l'uniforme réglementaire avec un badge d'identification pendant les heures de service. Une coupe de cheveux correcte est exigée le jour de l'arrivée et tout au long de votre engagement : cheveux coupés courts pour les garçons ; pour les filles, les cheveux longs devront être attachés (cf. page 10). La consommation d'alcool est interdite au sein des Écoles.

► Culte

Chacun des quatre cultes est associé à un aumônier. L'aumônier porte l'uniforme, emblème de la cohésion de la communauté militaire, et des insignes religieux confessionnels qui facilitent sa reconnaissance. Les aumôniers accompagnent humainement et spirituellement les élèves. Un aumônier catholique est ainsi présent aux Écoles. Un aumônier protestant, un aumônier juïcque et un aumônier musulman assurent des permanences régulières.

► Instances représentatives et participatives

Bureau des promotions, Association du Gala de l'École du Service de santé des armées (AGESSA), « Santards, Navalais et Traditions », association « Santards du soleil », foyer des élèves, les élèves correspondants mixité-égalité... les élèves de l'ESA sont impliqués dans la vie des Écoles. Qu'il s'agisse de participer à l'organisation du baptême de promotion, d'assurer une bonne gestion de la « popote » ou de contribuer à la qualité de vie durant vos études, ces instances sont un véritable vecteur de cohésion.

► Club de l'ESA

À compter de la 2^e année, au sein des Écoles, vous pourrez continuer à pratiquer votre passion ou en découvrir de nouvelles. Badminton, cardio-training, escrime, football, rugby, natation, laser-run, théâtre, musique, photo... le Club de l'ESA (CESA) rassemble plusieurs sections auxquelles vous pouvez adhérer. Le CESA fait partie de la Fédération des clubs de la défense.



► Salle des traditions de l'ESA

Elle est la légitime représentante du passé, du présent et du futur des Santards, dévoués aux arts médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux. Créée en 1901, elle a pour but d'enrichir, de préserver et de promouvoir le patrimoine de l'École. Autrefois, l'exposition permanente donnait accès à des fresques représentant le quotidien des Santards à l'école pendant et après la seconde Guerre Mondiale, ainsi que les insignes des promotions successives et les chants traditionnels de l'École. Si les insignes sont toujours là et les fresques sur les murs de l'ancien bâtiment avenue Berthelot, la salle des traditions s'est depuis enrichie de nombreux objets légués par d'anciens élèves. La salle des cires physiologiques, contrairement aux modèles communs, aujourd'hui sous la tutelle

du laboratoire d'anatomie, rassemble les cires les plus réalistes et détaillées encore conservées, sur lesquels les élèves pouvaient parfaire, avant l'arrivée des nouvelles technologies, leurs connaissances sur l'anatomie. Entretienue par l'association Santards Navalais et Traditions, la salle des traditions permet de nous plonger dans l'histoire du Service de santé des armées, tout particulièrement au travers des anciennes Écoles de Strasbourg ou encore de Bordeaux. Les anciens outils du médecin et du pharmacien témoignent des progrès majeurs apportés par la médecine militaire. Les tenues qui retracent l'histoire des anciens et les objets des promotions et des parrains de promotions représentent une composante essentielle de l'école : la transmission des traditions.



► Égalité et mixité aux EMSLB



La politique des EMSLB relative à **la diversité et à l'égalité** s'inscrit dans la démarche initiée au sein du Service de santé des armées et dans le cadre général de la politique du ministère des Armées. Si la mixité et l'égalité sont des réalités acquises et vécues au quotidien, elles doivent continuer de faire l'objet d'un suivi attentif pour offrir à tous l'assurance d'un juste déroulement des parcours professionnels ainsi que la garantie de comportements adéquats en toutes circonstances. Facteur de richesse et de performance collective, le « bien-vivre ensemble » suppose donc le rappel de règles basées sur une égale considération, une équité de traitement et l'application du principe de « tolérance zéro ».

Compte tenu de leurs caractéristiques, les EMSLB portent une attention particulière **au respect des principes de la diversité et à la lutte contre les situations de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes (HVS)**.

Le ministère des Armées a créé la cellule Thémis, permettant aux agents victimes de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et de discriminations, de saisir par son intermédiaire l'autorité hiérarchique compétente pour un traitement de sa situation.

La politique se décline au travers de quatre objectifs principaux :

- La **prévention** qui repose sur une organisation avec la mise en place d'une cellule Mixité-Égalité avec un personnel dédié à temps plein sur ces sujets ainsi que d'un réseau de cadres et élèves au sein des EMSLB une procédure de **gestion des événements** relevant de ces thématiques (signalement, enquête, analyse et enregistrement)
- la mise en place de **mesures correctives** incluant la sanction des auteurs
- la **communication** au sein des instances des EMSLB (CSE – Comité social et économique / CCHPA – Commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents) complétée par une rétro-information auprès des élèves, des cadres et des partenaires.

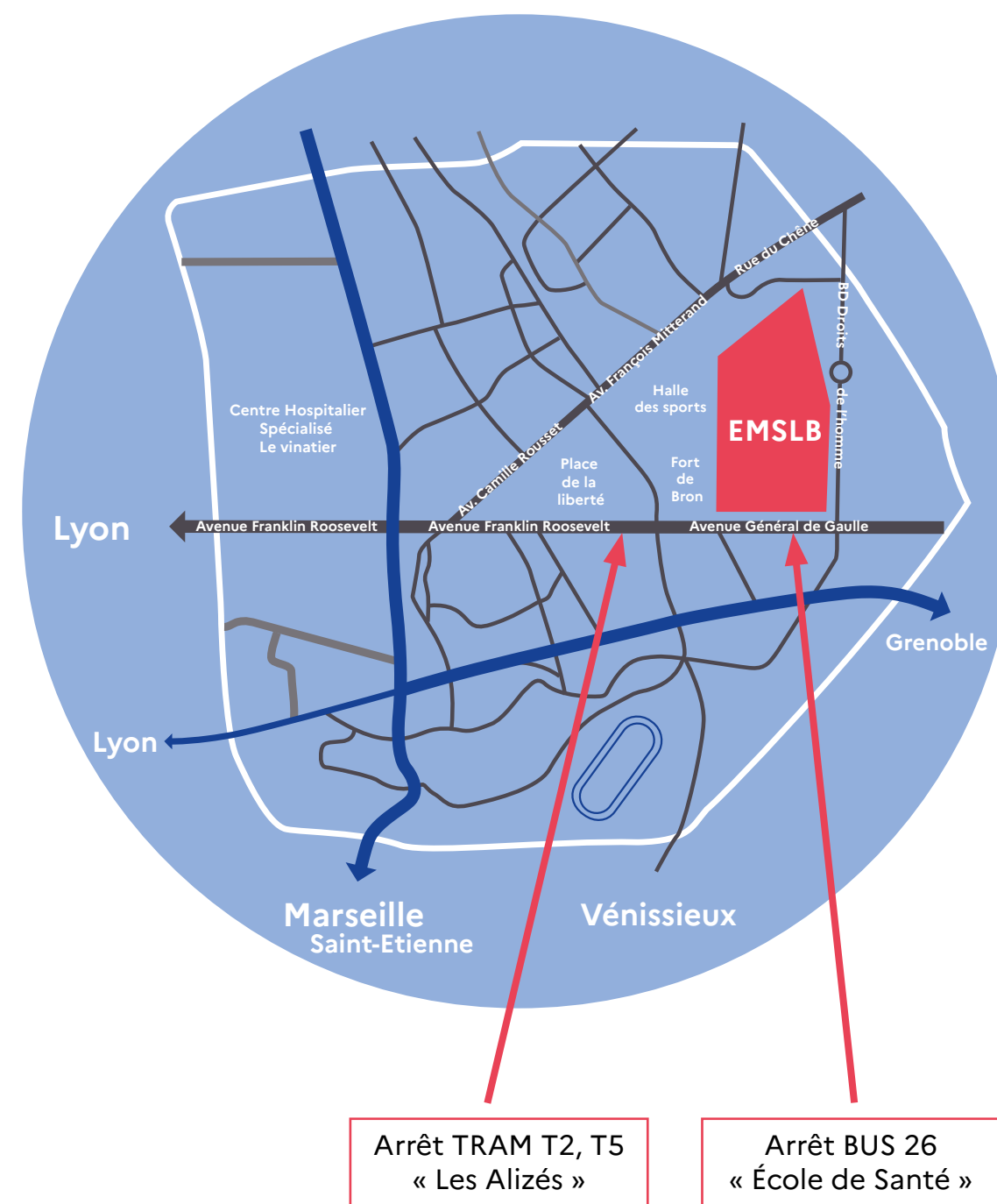
Informations pratiques

Adresse des EMSLB :

331 avenue du Général de Gaulle – 69500 BRON

Accès en transport en commun :

- Tramway T2 / Arrêt « Les Alizés »
- Tramway T5 / Arrêt « Les Alizés »
- Bus 26 / Arrêt « École de santé »



Nous contacter :

> Par téléphone :
09 88 68 55 55

> Par courriel :
themis@intradef.gouv.fr

> Par voie postale :
MINISTÈRE DES ARMÉES
Contrôle général des armées
cellule THÉMIS
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 PC 066
75509 PARIS CEDEX 15



331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex

emslb.defense.gouv.fr

Suivez-nous



Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron



[ecolesmilitaires2sante](#)